

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2021-07-14**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue en vidéoconférence, le quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt et un (2021-07-14), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;  
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;  
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;  
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;  
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;  
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;  
Claude Boulanger, maire de Charette ;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absence :

Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Lyne St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe ;  
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**215/07/2021** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **ADMINISTRATION**

#### **Procès-verbaux**

##### **- Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 3 juin 2021**

**216/07/2021** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 3 juin 2021, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

##### **- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2021**

**217/07/2021** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2021, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Correspondance**

**218/07/2021** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

**QUE** ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

#### **Comptes déposés en 14 juillet 2021**

- Liste de déboursés directs effectués :

- 
- 
- le 2 juin 2021, paiement par Transit #T118 d'un montant de 10 500.00\$
  - le 11 juin 2021, paiements par Transphere #S10523 à #S10529 d'un montant de 17 765.84 \$;
  - le 1<sup>er</sup> juin 2021, paiements par AccesD Affaires #3539 à #3540, d'un montant de 12 351.35 \$;
  - le 9 juin 2021, paiements par AccesD Affaires #3541 à #3553, d'un montant de 12 327.77 \$;
  - le 11 juin 2021, paiement par AccesD Affaires #3554, d'un montant de 97.68 \$;
  - le 23 juin 2021, paiements par AccesD Affaires #3555 à #3568, d'un montant de 2 349.10 \$;
  - le 7 juin 2021, paiements par AccesD Affaires #3569 à #3571, d'un montant de 47 127.91 \$;
  - le 15 juin 2021, paiement par AccesD Affaires #3572, d'un montant de 110.25 \$;
  - le 17 juin 2021, paiement par AccesD Affaires #3573, d'un montant de 26 378.07 \$;
  - le 18 juin 2021, paiement par AccesD Affaires # 3574, d'un montant de 16 445.24 \$;
  - le 11 juin 2021, paiements par chèques #25703 à #25724 d'un montant de 71 181.47 \$;
  - le 23 juin 2021, paiements par chèques #25725 à #25742 d'un montant de 117 398.19 \$;
- Liste des comptes à payer le 14 juillet 2021, paiements par chèques #25743 à #25783, d'un montant de 132 484.90 \$;
  - Liste des comptes à payer le 14 juillet 2021, paiements par Transphere #S10530 à #S10569, d'un montant de 699 560.18 \$;

Comptes totalisant la somme d'un million cent soixante-six mille soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 166 077.95 \$);

**219/07/2021** Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc,  
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le conseil approuve au 14 juillet 2021, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme d'un million cent soixante-six mille soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 166 077.95 \$);

**QUE** les paiements en soient ratifiés et autorisés ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Chèques pour baux de villégiature :**

- le 2021-07-15, paiement par chèque #124, d'un montant de 21.65 \$ ;

Compte pour baux de villégiature totalisant la somme de vingt et un dollars et soixante-cinq cents (21.65 \$) ;

**220/07/2021** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le conseil approuve au 14 juillet 2021, le compte pour baux de villégiature de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de vingt et un dollars et soixante-cinq cents (21.65 \$) ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**GESTION FINANCIÈRE**

**Dépôt des états financiers 2020**

**Objet : Approbation des surplus au 31 décembre 2020**  
**N/D : 312.01**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des états financiers 2020, présentés par Mélanie Livernoche, auditrice pour la firme « Stéphane Bérard CPA Inc. ;

**CONSIDÉRANT** la présentation et le dépôt du tableau des surplus accumulés au 31 décembre 2020 aux membres du conseil pour fins d'approbation;

POUR CES MOTIFS :

**221/07/2021** Proposition de Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve, tel que déposé, le tableau des surplus accumulés au 31 décembre 2020 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt des états financiers**

**Objet : Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020**  
**N/D : 312.01**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mélanie Livernoche, auditrice, au sein de la firme Stéphane Bérard, CPA Inc., présente les états financiers de la MRC de Maskinongé, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ;

POUR CE MOTIF :

**222/07/2021** Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,  
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

**QUE** le Conseil accepte le dépôt des états financiers consolidés, pour l'exercice financier 2020 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Règlement d'emprunt 250-16**

**Objet : Solde d'emprunt fermé : 11 235,97 \$ transféré au surplus du Parc industriel régional**

**N/D : 202**

**CONSIDÉRANT** le règlement d'emprunt portant le numéro 250-16 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le parc industriel régional (Phase 1) et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût par emprunt à long terme n'excédant pas sept cent mille de dollars (700 000,00 \$) adopté le 14 décembre 2016 (Référence : résolution 401/12/16) ;

**CONSIDÉRANT** la résolution portant le numéro 75/03/2021 adoptée le 10 mars 2021 remplaçant les articles 4 et 5 du règlement d'emprunt 250-16 ;

**CONSIDÉRANT** le solde d'emprunt fermé au montant de onze mille deux cent trente-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (11 235,97 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

**223/07/2021** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était reproduit ici ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le transfert du solde d'emprunt fermé au montant de onze mille deux cent trente-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (11 235,97 \$) au surplus du Parc industriel régional ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Règlement d'emprunt 250-16**

**Objet : Correction de la résolution numéro 75/03/2021 Article 5 montant de 486 500 \$ au lieu de 700 000 \$**

**N/D : 202**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 250-16 ordonnant des travaux de sept cent mille dollars (700 000 \$) et décrétant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000 \$) à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 14 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 75/03/2021 modifiant les articles 4 et 5 du règlement numéro 250-16;

POUR CES MOTIFS :

**224/07/2021** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé remplace l'article 5 du règlement numéro 250-16 par le suivant :

**Article 5** – Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de quatre cent quatre-vingt-six mille dollars (486 500 \$) sur une période de 20 ans et à affecter une somme de trois cent treize mille six cent dollars (313 600 \$) provenant du fonds de développement du territoire ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Congrès de la Fédération québécoise des municipalités**

**Objet :** Réservation des chambres

**N/D :** 306.01 et 410.01

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise son congrès au centre des congrès de Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un bloc de 25 chambres ainsi qu'une suite ont été réservés pour et au nom de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

**225/07/2021** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la réservation des chambres ainsi que de la suite à l'occasion du congrès de la FQM qui se déroulera du 30 septembre au 2 octobre 2021 et en autorise le paiement ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Programme Réno Région 2021-2022**

**Objet :** Augmentation de la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement

**N/D :** 305.03

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme Réno Région 2021-2022 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) les MRC et les municipalités qui souhaitent augmenter la valeur uniformisée maximale doivent le faire au moyen d'une résolution municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maximum prévu par la SHQ est de cent vingt mille dollars (120 000 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

**226/07/2021** Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,  
Appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il

était reproduit au long ici ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé augmente la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement au programme Réno Région 2021-2022 à cent vingt mille dollars (120 000 \$) ;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Projet de règlement numéro 283-21 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

**Objet : Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
**N/D : 202**

**227/07/2021** AVIS DE MOTION est présentement donné par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats est déposé avec les présentes. Des copies dudit projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

**Projet de règlement numéro 284-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC de Maskinongé**

**Objet : Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
**N/D : 202**

**228/07/2021** AVIS DE MOTION est présentement donné par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC de Maskinongé.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC de Maskinongé est déposé avec les présentes. Des copies dudit projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

**Nomination d'un vérificateur**

**Objet : Offre de services pour l'exercice financier 2021**  
**N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Stéphane Bérard, CPA Inc., en date du 12 juillet 2021 ;

**POUR CE MOTIF :**

**229/07/2021** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de Stéphane Bérard CPA Inc. pour la MRC de Maskinongé, incluant la Cour municipale régionale, au montant forfaitaire de base de 13 000 \$, plus taxes ;

**QU'**avis soit fait que ce montant forfaitaire de base n'englobe pas les travaux spéciaux ou assistance comptable qui pourraient s'avérer nécessaire au cours de l'exercice, ni la consolidation des organismes et partenaires de la MRC, ces travaux faisant l'objet d'une facturation distincte ;

**QUE** le mandat d'audit des opérations courantes de l'année financière se terminant le 31 décembre 2020 soit reconduit.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé**

**RÈGLEMENT 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette**

**Objet :** Renvoi au document indiquant la nature des modifications (article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

**N/D :** 202

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Maskinongé a adopté par la résolution #121/04/2021 un règlement venant modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charrette ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 276-20 a suivi les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le contenu dudit règlement en signifiant son avis favorable en date du 23 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.11.4 de ladite loi, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma le conseil des maires de la MRC doit adopter un document sur la nature des modifications, qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, ou l'adopter par un renvoi à celui adopté suite à l'adoption du projet de règlement ;

**POUR CES MOTIFS :**

**230/07/2021** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé adopte le document indiquant la nature des modifications devant être entreprises par la municipalité concernée, par renvoi

à la résolution #362/12/2020 adoptant ledit document, relativement aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Conformité des règlements d'urbanisme des municipalités**

**Ville de Louiseville**  
**Règlement de zonage**  
**Règlement numéro 708**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 708 amendant le règlement de zonage numéro 622 – chapitre 14 sur la plantation et l'entretien des arbres »**

Date d'adoption	14 juin 2021
Date de transmission à la MRC	22 juin 2021
<b>N/D : 1103.03</b>	

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la ville de Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 708 de la ville de Louiseville par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a pour objet d'ajouter des normes supplémentaires pour la plantation des arbres pour certaines zones et pour l'entretien des arbres pour toutes les zones du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 708 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

**231/07/2021** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
 Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 708, intitulé : « Règlement numéro 708 amendant le règlement de zonage numéro 622 – chapitre 14 sur la plantation et l'entretien des arbres » de la ville de Louiseville conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**QUE** la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc**  
**Règlement administratif**  
**Règlement numéro 2021-05**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 2021-05 relatif à la modification du**

**règlement administratif numéro 105 portant sur des dispositions régissant les permis et la terminologie »**

---

Date d'adoption	3 mai 2021
Date de transmission à la MRC	4 juin 2021

**N/D : 1103.03**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 2021-05 de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a pour objet d'apporter des modifications sur des dispositions régissant les permis et d'ajouter une définition dans l'annexe Terminologie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 2021-05 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

**232/07/2021** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 2021-05, intitulé : « Règlement numéro 2021-05 relatif à la modification du règlement administratif numéro 105 portant sur des dispositions régissant les permis et la terminologie » de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**QUE** la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Municipalité de Maskinongé**  
**Règlement de zonage**  
**Règlement numéro 188-2021**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 188-2021 - Huitième amendement modifiant le Règlement de zonage numéro 129-2017 »**

---

Date d'adoption	5 juillet 2021
Date de transmission à la MRC	6 juillet 2021

**N/D : 1103.03**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit

se prononcer sur la conformité du règlement de la Municipalité de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 188-2021 de la municipalité de Maskinongé par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a pour objet de modifier le nombre maximum de logements dans la *Classe résidentielle* de la zone 115-CR dans le but d'autoriser un maximum de 11 logements ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 188-2021 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

**233/07/2021** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 188-2021, intitulé : « Règlement numéro 188-2021 - Huitième amendement modifiant le Règlement de zonage numéro 129-2017 » de la municipalité de Maskinongé conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**QUE** la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**Objet : Demande d'appui de la MRC de Maskinongé (articles 58.4 de la LPTAA) – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la ville de Louiseville (dossier 432233)**

**N/D : 1105.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a reçu le 7 juin 2021, une demande d'appui de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et ce, pour une demande d'autorisation en vertu de l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) déposée par la ville de Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à autoriser un usage autre qu'agricole, soit pour effectuer des travaux de stabilisation de talus en bordure de la rue Notre-Dame Nord, de reprofilage, d'empierrement, et d'enlèvement de débris dans le cours d'eau intermittent, suite à un glissement de terrain qui a eu lieu à l'automne 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée par la demande est de 0,04 hectare sur le lot 4 410 371 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devront être réalisés pour des questions de sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été déposée par la ville de Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle demande nécessite l'autorisation de la CPTAQ et que selon l'article 58.4 de la LPTAA, la demande doit être appuyée par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA ainsi que des impacts sur les activités agricoles et qu'une telle autorisation ne mettrait aucunement en péril l'homogénéité de la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet demandant une approbation de la MRC en lien avec le milieu agricole doit être présenté au comité consultatif agricole afin d'être en mesure de présenter une recommandation au conseil de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé ont pris connaissance du projet et ont jugé qu'il serait nécessaire d'appuyer ce projet (résolution 01/06/21) ;

POUR CES MOTIFS :

**234/07/2021** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour effectuer des travaux de stabilisation de talus en bordure de la rue Notre-Dame Nord, de reprofilage, d'empierrement, et d'enlèvement de débris dans le cours d'eau intermittent, et ce, sur une superficie de 0,04 hectare sur le lot 4 410 371 dans la ville de Louiseville ;

**QUE** le conseil confirme que la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture de la ville de Louiseville est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** la présente soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**RÈGLEMENT RÉGIONAL 221-11 VISANT À ASSURER UNE SAINE  
GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS ET À FAVORISER  
L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE**

**Objet : Désignation d'un inspecteur régional et d'un assistant**  
**N/D : 202 et 405**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le règlement régional 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée le 13 avril 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.1.1 dudit règlement mentionne qu'un inspecteur régional est désigné par le conseil de la MRC de Maskinongé afin de coordonner l'application du règlement aux fins d'en assurer la bonne administration ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.1.2 stipule qu'en cas de besoin, absence ou incapacité d'agir de l'inspecteur régional, le conseil peut désigner un assistant à l'inspecteur régional, pour le remplacer ou le seconder dans ses fonctions avec les mêmes pouvoirs et fonctions ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner ces deux personnes ;

**POUR CES MOTIFS :**

**235/07/2021** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé désigne:

- La coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire, madame Karine Lacasse, à titre d'inspectrice régionale ;
- L'aménagiste-chargé de projet, monsieur Alexandre Marotte, à titre d'assistant à l'inspectrice régionale ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Baux de villégiature**

**Objet : Remboursement de dépenses pour frais de kilométrage**

**N/D : 306.01 et 405**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagiste-chargé de projet du territoire public doit circuler régulièrement dans des chemins forestiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** les déplacements en chemins forestiers peuvent entraîner une détérioration prématurée du véhicule ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'augmenter le tarif des frais de déplacement à un taux plus élevé que ce qui est déjà prévu dans la convention collective présentement en vigueur à la MRC de Maskinongé pour le poste d'aménagiste-chargé de projet du territoire public ;

**CONSIDÉRANT** l'accord du syndicat d'augmenter le tarif des frais de déplacement à un taux de cinquante cents (0,50 \$) du kilomètre pour le poste d'aménagiste-chargé de projet du territoire public ;

**POUR CES MOTIFS :**

**236/07/2021** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était reproduit au long ici ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le remboursement des frais de déplacement pour le poste d'aménagiste-chargé de projet du territoire public au tarif de cinquante cents (0,50 \$) du kilomètre conformément à l'accord intervenu avec le syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie – section MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

**Aide financière COVID 2021-2022**

**Objet : Versement des sommes 2021 à la Corporation d'information touristique**

**N/D : 304 et 307.06**

**CONSIDÉRANT** la subvention de 811 019 \$ reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à supporter les coûts supplémentaires occasionnés par la pandémie tout en permettant aux MRC de développer leurs infrastructures numériques et leurs outils technologiques ;

**CONSIDÉRANT** la résolution portant le numéro 192/06/2021 autorisant les affectations des sommes de la subvention COVID 2021-2022 ;

POUR CES MOTIFS:

**237/07/2021** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il avait été reproduit au long ici ;

**QUE** le conseil autorise le versement de la somme de 100 000 \$ prévue pour le soutien au milieu touristique et culturel pour l'année 2021 à la Corporation d'information touristique (CIT) de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** l'investissement des sommes versées à la CIT fasse l'objet d'une reddition de comptes au conseil de la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Corporation de développement communautaire**

**Objet : Changement d'administrateur au conseil d'administration du comité de développement économique et du territoire**

**N/D : 110.0106**

**CONSIDÉRANT** le changement de personne au poste de coordonnatrice de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice de la CDC siège au sein du conseil d'administration du comité de développement économique et du territoire (CDET), poste votant représentant le secteur économie sociale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CDC a procédé au retrait de madame Nadia Cardin et à la nomination de madame Méranie Roy à titre de représentante au sein du conseil d'administration du CDET (Référence : résolution 2021-06-15) ;

POUR CES MOTIFS :

**238/07/2021** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était reproduit au long ici ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé entérine le retrait de madame Nadia Cardin et la nomination de madame Méranie Roy, coordonnatrice de la Corporation de développement communautaire à titre de représentante au sein du conseil d'administration du comité de développement économique et du territoire ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Plan de développement de la zone agricole et agroforestière 2021**

**Objet : Recommandation du comité**  
**N/D : 1406.02**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'analyse a procédé à l'étude d'un projet déposé, dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) 2021 ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport de projets, à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Coût total</b>
Bon appétit Maski	CIT MRC de Maskinongé	5 000 \$	17 781.17 \$
Mise en valeur des bonnes pratiques agricoles	SADC MRC de Maskinongé	4 407 \$	5 617.00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>9 407 \$</b>	<b>23 398.17 \$</b>

<b>Somme disponible</b>	Enveloppe disponible 2021 :	50 000.00 \$
	Solde 2020 :	<u>1 171.59 \$</u>
	Total disponible :	51 171.59 \$
	<b>Solde</b>	<b>: 41 764.59 \$</b>

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'analyse ;

POUR CES MOTIFS :

**239/07/2021** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport des projets déposé dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) 2021 et les recommandations du comité d'analyse ;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement du territoire du Service du développement économique et du territoire soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Plan de développement de la zone agricole et*

*agroforestière (PDZAA) ;*

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Politique de soutien aux projets structurants**

**Objet : Recommandation du comité**  
**N/D : 1406.02**

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Coût total</b>
<b>Ajout :</b> améliorations scéniques au Garage de la Culture	Saint-Élie-de-Caxton	12 480 \$	47 100 \$
<b>Total</b>		<b>12 480 \$</b>	<b>47 100 \$</b>

- **Une somme de 25 200 \$ a déjà été engagée. L'investissement total du PSPS serait de 37 680 \$ pour un total de 47 100 \$.**

POUR CES MOTIFS :

**240/07/2021** Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,  
 Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si elle était rédigée au long ici ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente ;

**QUE** l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**ÉVALUATION FONCIÈRE**

**Municipalité d'Yamachiche**

**Objet : Demande délai supplémentaire / Dépôt de rôle le 1<sup>er</sup> novembre**

N/D : 1303.01 et 1305

**CONSIDÉRANT QUE** la reconduction du rôle d'évaluation de la municipalité d'Yamachiche est prévue pour le 15 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Yamachiche demande à la MRC de Maskinongé de mandater la firme LBP évaluateurs agréés afin qu'il soit procédé à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2022-2023-2024 plutôt qu'à sa reconduction (Référence : résolution 180-2021) ;

POUR CES MOTIFS :

**241/07/2021** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé mandate la firme LBP évaluateurs agréés de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité d'Yamachiche pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2022-2023-2024 ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accorde un délai supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour le dépôt du rôle d'évaluation équilibré de la municipalité d'Yamachiche pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2022-2023-2024 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

#### **Cours d'eau Grande-Décharge**

**Objet : Rapport d'ouverture de soumission pour la végétalisation du cours d'eau**

N/D : 1410.0327 et 1502.02

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé, dans son rôle de Régie du Parc industriel régional (PIR), a procédé à un appel d'offres publiques par le biais du système électronique des appels d'offres (SEAO) pour des travaux de végétalisation du cours d'eau Grande-Décharge ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Adil Lahnichi, ingénieur, coordonnateur du Service technique de la MRC de Maskinongé, d'accepter la plus basse soumission conforme ;

POUR CES MOTIFS :

**242/07/2021** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC, dans son rôle de Régie du Parc industriel régional, accepte la recommandation de monsieur Adil Lahnichi, coordonnateur du Service technique, et accorde le contrat des travaux de végétalisation du cours d'eau Grande-Décharge à l'entreprise Alide Bergeron et Fils ltée au prix de quatre cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-huit dollars (422 188 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions du devis et des documents d'appel d'offres ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Parc industriel régional**

**Objet : Autorisation pour demande de financement concernant un plan de verdissement et de végétalisation**

**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT** l'investissement prévu par la MRC de Maskinongé pour la végétalisation du cours d'eau Grande-Décharge du Parc industriel régional (PIR) suite aux travaux de déviation dudit cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** des entreprises situées dans le PIR investissent dans des plans de verdissement de leurs immeubles ;

POUR CES MOTIFS :

**243/07/2021** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil autorise, dans son rôle de régie du parc industriel régional, la MRC de Maskinongé à faire des demandes de financement dans différents programmes pour la végétalisation, le reboisement et le plan de verdissement de la zone industrielle située dans notre Parc industriel régional afin de rendre le secteur plus attractif ;

**QUE** le conseil délègue le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents afférents à ces demandes de financement ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Agroa Desjardins**

**Objet : Rapport d'ouverture de soumission / Dalle de béton extérieur**

**N/D : 306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

**244/07/2021** Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission de Les entreprises Raymond Gagnon (2016) pour la fabrication et l'installation d'une dalle

de béton pour l'assise de la chambre de congélation extérieur au prix global de 3 500 \$ plus taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Agroa Desjardins**

**Objet : Rapport d'ouverture de soumission / Époxy et peinture au sol**  
**N/D : 306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

**245/07/2021** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission de l'entreprise Protec Sol pour le projet de revêtement de plancher époxydique pour la partie passage et les locaux numéro 300 et numéro 400 au prix global de 15 075 \$ plus taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Agroa Desjardins**

**Objet : Rapport d'ouverture de soumission / Mobilier de bureau**  
**N/D : 306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

**246/07/2021** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission 07-07-2021 –

Phase 2 de l'entreprise Buromax pour du mobilier de bureau dans deux locaux ainsi que des chaises pour salle de conférence au prix global de 4 968.56 \$ plus taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Agroa Desjardins**

**Objet : Rapport d'ouverture de soumission / Chambre de congélation**  
**N/D : 306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

**247/07/2021** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission 262647 datée du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de l'entreprise Systèmes Norbec inc. pour l'acquisition et l'installation d'une chambre de congélation extérieure adjacente au bâtiment, une unité de condensation, un évaporateur et incluant l'option LDA concernant l'envoi d'alarmes par courriel ou message texte au prix global de 58 271.94 \$ plus taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Agroa Desjardins**

**Objet : Rapport d'ouverture de soumission / Chambre réfrigérée**  
**N/D : 306.01 et 1410.0314**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'implanter à l'Agroa Desjardins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

**248/07/2021** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission 262647 datée du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de l'entreprise Systèmes Norbec inc. pour l'acquisition et l'installation d'une chambre de réfrigération intérieure, une unité de condensation, un évaporateur et incluant l'option LDA concernant l'envoi d'alarmes par courriel ou message texte au prix global de 26 308.60 \$ incluant la livraison plus les taxes applicables selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission retenue et en autorise les paiements ;

**QUE** le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la régie du parc industriel régional, tous documents en lien avec ce contrat ;  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Parc industriel régional**

**Objet : Entente originale du Parc industriel régional – 19 décembre 2001  
Surplus à remettre aux 10 municipalités – 25 883.89 \$  
N/D : 307.05 et 1410.0302**

**CONSIDÉRANT** l'entente originale concernant le Parc industriel régional conclue le 19 décembre 2001 entre 10 municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** les surplus accumulés du Parc industriel régional (PIR) au 31 décembre 2020, liés à l'entente originale ;

POUR CES MOTIFS :

**249/07/2021** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était reproduit au long ici ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la remise des surplus accumulés au 31 décembre 2020 du PIR de vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-neuf cents (25 883,89 \$) aux 10 municipalités parties à l'entente originale du 19 décembre 2001, de la façon suivante, à savoir :

<b>Municipalité</b>	<b>Montant</b>
Saint-Alexis-des-Monts	1 806 \$
Sainte-Angèle-de-Prémont	616 \$
Saint-Barnabé	652 \$
Saint-Édouard-de-Maskinongé	455 \$
Saint-Justin	1 160 \$
Saint-Léon-le-Grand	1 486 \$
Ville de Louiseville	16 506 \$
Saint-Paulin	831 \$
Saint-Sévère	290 \$
Sainte-Ursule	2 081 \$

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Coordonnateur (trice) du développement touristique et culturel**

**Objet :    Embauche**  
**N/D :     402.03 et 405**

**CONSIDÉRANT** l'affichage du poste de Coordonnateur (trice) du développement touristique et culturel ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection faisant suite aux entrevues pour l'embauche de Sébastien Langevin au poste de Coordonnateur du développement touristique et culturel ;

**POUR CES MOTIFS :**

**250/07/2021** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection et embauche monsieur Sébastien Langevin au poste de Coordonnateur du développement touristique et culturel, et ce, aux conditions de travail suivantes, à savoir :

- Poste cadre à temps plein ;
- Soumis à une période d'essai de 6 mois effectivement travaillé à compter du 19 juillet 2021 ;
- Classe d'emploi 11 – échelon 10 (durant la période d'essai de 6 mois) ;
- Classe d'emploi 12 – échelon 9 (après la période d'essai de 6 mois) ;
- Conditions de travail conformes à la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé ;
- Compte tenu que Sébastien Langevin était déjà à l'emploi de la MRC il continuera d'accumuler son nombre d'années de service ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Ressources humaines**

**Objets : - Aménagiste-chargé de projet**  
**- Coordonnateur (trice) des communications**

Le conseil est informé que le poste d'aménagiste-chargé de projet a été affiché.

Le conseil consent à l'affichage du poste de Coordonnateur (trice) des communications et du poste d'agent (te) de développement du territoire.

### **SERVICE TECHNIQUE**

#### **Gestionnaire des cours d'eau**

**Objet : Cours d'eau Pierre-Fréchette à Yamachiche / Demande d'entretien**  
**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien du cours d'eau Pierre-Fréchette faite par la municipalité d'Yamachiche (Référence : résolution 167-2021) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Florian Wolf, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole et au drainage des propriétés riveraines ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande d'autorisation générale auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du gestionnaire régional des cours d'eau d'accepter la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**251/07/2021** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était reproduit au long ici ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau Pierre-Fréchette sur le territoire de la municipalité d'Yamachiche tel que recommandé dans le rapport daté du 10 juin 2021 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

**QUE** les frais inhérents auxdits travaux d'entretien soient à la charge de la municipalité locale d'Yamachiche ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Gestionnaire des cours d'eau**

**Objet : Cours d'eau Rivière aux Loutres (MAPAQ Dussault-Fréchette)**  
**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien du cours d'eau Rivière aux Loutres (MAPAQ Dussault-Fréchette) faite par la municipalité d'Yamachiche (Référence : résolution 168-2021) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Florian Wolf, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole et au drainage des propriétés riveraines ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande d'autorisation générale auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau étant considéré comme un cours d'eau de

comté la demande d'entretien sera soumise au bureau des délégués de la MRC de Maskinongé et de la ville de Trois-Rivières ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du gestionnaire régional des cours d'eau d'accepter la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**252/07/2021** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était reproduit au long ici ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau Rivière aux Loutres (MAPAQ Dussault-Fréchette) sur le territoire de la municipalité d'Yamachiche tel que recommandé dans le rapport daté du 10 juin 2021 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

**QUE** le conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de former un bureau des délégués de la MRC de Maskinongé et de la ville de Trois-Rivières pour analyser la demande d'entretien du cours d'eau Rivière aux Loutres (MAPAQ Dussault-Fréchette) ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie)**

**Objet :** Adoption du règlement d'emprunt 2021-06-48  
**N/D :** 202

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (appelée maintenant Énercycle) a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2021, le règlement d'emprunt portant le numéro 2021-06-48 décrétant une dépense de 6 352 000 \$ et un emprunt de 4 552 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement requiert l'approbation des municipalités membres de la Compétence 3 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

POUR CES MOTIFS :

**253/07/2021** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve l'adoption, par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (appelée maintenant Énercycle), du règlement d'emprunt portant le numéro 2021-06-48 décrétant une dépense de 6 352 000 \$ et un emprunt de 4 552 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées

par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Autres comités

Aucun sujet n'est présenté par les membres.

### DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

**Objets :** - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / juin 2021  
 - Service d'évaluation : rapport des activités / juin 2021  
 - Comité de la direction incendie : compte-rendu du 1<sup>er</sup> juin 2021  
 - Services administratifs : rapport direction générale / juin 2021

**254/07/2021** Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,  
 Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 5 juillet 2021, tel que déposé par la greffière de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois de juin 2021, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte-rendu du comité de direction incendie, en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de juin 2021 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### DEMANDES D'APPUIS

#### Réserve mondiale de la Biosphère du Lac Saint-Pierre

**Objet :** Demande d'appui financier pour la réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre  
**N/D :** 306.01 et 710.0304

**CONSIDÉRANT QUE** l'UNESCO demande de produire un Examen Périodique afin de permettre la conservation du statut de Réserve mondiale de Biosphère au lac Saint-Pierre ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet examen consiste à faire l'analyse des activités en lien avec les 3 fonctions d'une Réserve mondiale de Biosphère de l'UNESCO soit : la conservation, le développement durable et les appuis logistiques qui se sont déroulés sur le territoire durant les 10 dernières années ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ZIP du lac Saint-Pierre doit démarrer son mandat pour la désignation de statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 ans à venir ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la zone d'interprétation prioritaire du Lac Saint-Pierre (ZIP) demande un appui financier de 10 000 \$ à chaque entité faisant partie du territoire de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre (RBLSP), afin d'accomplir son mandat ;

POUR CES MOTIFS :

**255/07/2021** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il avait été reproduit au long ici ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte d'accorder un soutien financier de l'ordre de 10 000 \$ non-récurrent, pris à même le surplus du Fonds Régions et Ruralité 2020, au comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour la réalisation du mandat afin que le lac Saint-Pierre puisse conserver son statut de Réserve mondiale de Biosphère de l'UNESCO ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier**

**Objet : Demande appui pour que le gouvernement mette en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux**

**N/D : 710.0301**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ;*

**CONSIDÉRANT QUE** le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ;

**CONSIDÉRANT QUE** les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la MRC de Maskinongé sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante ;

**256/07/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier dans sa démarche auprès du gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants ;

**QUE** soit transmis la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, au député de Maskinongé, monsieur Simon Allaire, à la présidente de l'Union des municipalités, madame Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers ;

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS**

**Bon coup de juin**

**Objet : Marché ami de Charette**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Wei Hua Wong et sa conjointe, propriétaires du Marché Ami de Charette ont reconstruit le commerce après l'incendie qui avait rasé l'édifice il y a deux ans ;

POUR CE MOTIF :

**257/07/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé tient à féliciter monsieur Wei Hua Wong et sa conjointe pour leur courage et leur grande volonté ayant permis aux citoyens de la municipalité de Charette de retrouver un service de proximité aussi important qu'un commerce d'alimentation ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé remet le Bon coup du mois de juin 2021 à monsieur Wei Hua Wong et sa conjointe pour la réouverture du Marché Ami de Charette ;

**Recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)**

**Objet : Nomination de monsieur Ghislain Samson**  
**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Ghislain Samson, originaire de Charette, a été nommé recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi mercredi 7 juillet 2021 par le conseil des ministres ;

POUR CE MOTIF :

**258/07/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite monsieur Ghislain Samson pour cette nomination en tant que 9<sup>e</sup> recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi ;

**Karine St-Arnaud / Coordinatrice du développement touristique et culturel**

**Objet : Remerciement pour tout le travail accompli**  
**N/D : 405 et 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Karine St-Arnaud a quitté son poste de coordinatrice du développement touristique et culturel pour relever un nouveau défi dans sa région ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame St-Arnaud a accompli un excellent travail pour le développement touristique et culturel du territoire de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

**259/07/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé remercie madame Karine St-Arnaud pour tout le travail accompli au sein de l'équipe de la MRC ;

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun nouveau sujet n'est soumis à la table des délibérations.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Par un avis publié sur les médias sociaux**, les gens ont été invités à soumettre des questions par écrit au conseil.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**260/07/2021** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures quarante-cinq minutes (20 h 45), les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rédigé par :

Diane Faucher,  
Secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**PASCALE PLANTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

---

**CORRESPONDANCE****SÉANCE DU 14 JUILLET 2021****01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

Conformité du règlement numéro 276-60 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de Charette

**02. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

2.1. Modifications à la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives 2.2. Ouverture du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du 5 juillet au 15 novembre 2021

**03. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Rapport de suivi de mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles 2020

**04. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

4.1. Versement final à venir de 87 500 \$ sur 275 000 \$ dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif

4.2. Accorde 352 500 \$ pour le maintien du service de transport interurbain par autobus reliant Maskinongé à Trois-Rivières ainsi que St-Paulin à Trois-Rivières

**05. MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES AUTOCHTONES**

Accusé réception de notre résolution et informations concernant les démarches entreprises suite à la découverte de restes d'enfants autochtones en Colombie-Britannique

**06. SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX QUÉBEC**

Infolettre - Édition spéciale pour la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

**07. MUNICIPALITÉS / VILLES**

7.1. Saint-Édouard-de-Maskinongé

Demande un aménagiste-chargé de projets 2 jours par semaine

7.2. Yamachiche

Demande l'équilibration du rôle d'évaluation de 2022-2023-2024

**08. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**

MRC la Haute-Yamaska Appui à l'égard de l'exactitude des tonnages des industries, commerces et institutions

**09. ARBRE-ÉVOLUTION**

Appel de projets dans le cadre du programme de reboisement social

**10. ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS QUÉBEC-LABRADOR**

Remerciements pour la résolution de soutien concernant la découverte des restes d'enfants autochtones

**11. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY**

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024

**12. CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL** Appel à candidatures aux municipalités et MRC pour la phase 2 du projet *Sous les pavés***13. CITOYENS DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Lettre déposée à l'hôtel de ville contenant une pétition pour s'opposer à un projet domiciliaire

**14. CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX**

Appel de projets : requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux

**15. ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE**

Remerciement et photo des récipiendaires des bourses remises par le biais du soutien financier de la MRC

**16. GROUPÉ MAURICIE RIVE-SUD**

Communiqué de presse : 5 ans après, quelle performance économique pour la région ?

**17. SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)**

Infolettre de juin 2021

\*\*\*\*\*